

Rapport de la Commission des finances (CoFin)
au Conseil communal sur le préavis municipal n° 40/2024

**Demande de crédit pour la pose de pergolas dans les jardins du
centre de vie enfantine et la rénovation de ses façades**

Président Frédéric Gygax

Membres Thomas Daetwyler (excusé) - Sergio Del Gottardo - Gilbert Dupuis - Walter Lanz

La Commission des finances s'est réunie le 11 novembre 2024 à 20h30 à la Maison de commune en présence de Monsieur Etienne Fleury, syndic, de Madame Jacqueline Dieperink, municipale, ainsi que des membres de la commission ad hoc.

Conformément à l'article 81 du Règlement du Conseil communal, la CoFin doit être consultée pour tout préavis entraînant un crédit extrabudgétaire dépassant CHF 250'000.-. A ce titre, elle examine les éléments financiers du préavis, les autres aspects étant du ressort de la commission ad hoc.

Il ressort de celui-ci qu'un montant de CHF 196'500.- est prévu pour le remplacement des toiles, respectivement pour la fourniture et pose de 4 pergolas, d'un parasol et de 2 marquises. Le solde de CHF 86'750.- se compose de CHF 59'000.- de frais d'entretien et de CHF 27'750.- pour les différents honoraires et imprévus, relatifs à l'ensemble du préavis.

Le présent rapport a été finalisé par échange de courriels entre tous les membres de la CoFin.

Historique

Le bâtiment du centre de vie enfantine (CVE) a été inauguré en 2014 (préavis 15/2012). Il accueille quotidiennement 56 enfants en garderie et 89 en UAPE, encadrés par une vingtaine d'éducatrices et éducateurs. Après 10 ans, et malgré leur enlèvement pour la période hivernale, les toiles qui abritent les jardins sont usées. D'autre part, le bâtiment a subi une usure anormale liée à la fixation des structures d'ombrage. A cela, il faut aussi ajouter que la garderie souhaite pouvoir utiliser les jardins aussi en hiver, tout en conservant la protection solaire et contre la pluie.

Du côté des entrées du bâtiment, il apparaît nécessaire de protéger les usagers de la pluie lors de l'entrée ou la sortie du bâtiment.

De plus, des travaux d'entretien restent nécessaires au niveau du bâtiment lui-même. Selon le rapport d'analyse, les façades sont très attaquées par des microorganismes (algues et moisissures). Les pieds de façades subissent également les projections d'eau.

Commentaires de la CoFin

La Commission des finances relève le fait que ce préavis comporte d'une part l'entretien du bâtiment et, d'autre part, un investissement dans de nouvelles structures. De l'avis de la CoFin, il serait souhaitable à l'avenir de séparer ces deux parties. Une telle séparation faciliterait la compréhension. La CoFin est toutefois bien consciente que la partie entretien du préavis peut être amortie sur une période de 10 ans, au même titre que la partie investissement.

Il est à noter qu'il ressort du plan d'investissement (BU2024) qu'un montant de CHF 120'000.- était prévu pour le remplacement de solutions de couverture des terrasses du CVE.

Le présent préavis a été réalisé sur la base de devis rentrés pour les pergolas et d'une estimation pour les marquises. Le montant peut paraître important de prime abord, mais il convient de le relativiser au vu des multiples objectifs de celui-ci.

La CoFin confirme que la situation financière de la Commune permet sans autre d'assumer cette dépense d'investissement et d'entretien nécessaire.

Conclusions

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Sur la base de son rapport, la Commission des finances, unanime, vous recommande,

- vu le préavis 40/2024 du 4 novembre 2024 ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit pour un montant de CHF 283'250.00 TTC, destiné à la pose de pergolas dans les jardins du centre de vie enfantine et la rénovation de ses façades ;
- d'autoriser l'exécutif à contracter, si nécessaire, un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché ;
- de décharger la Commission des finances de son mandat.

Cheseaux-sur-Lausanne, le 29 novembre 2024

Commission des finances
du Conseil communal de Cheseaux



Frédéric Gygax,
Président



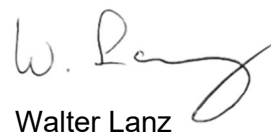
Thomas Daetwyler



Sergio Del Gottardo,
rapporteur



Gilbert Dupuis



Walter Lanz